

0011	CTAT DI	NCIDEN	TDEO	OIDEE

			N° 30
		Fait sportif 🛮	Fait technique $\square$
INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : EUROCUP			
LIEU DE L'ÉPREUVE : Le Mans Karting Inte	rnational		
Date de l'épreuve : <u>02-06/10/2024</u>			
Fait survenu pendant : Manche quali	ficative 2		
Dont le départ à eu lieu à (heure/minutes	s) : 05/10/2024 - 10:51		
LE PILOTE N°: 407 NOM: _	<b>NAPOLITANO</b> Pré	NOM : Giacomo	
CATÉGORIE : X30 Mast-Gent N° DE LIC	ENCE: 156277		
Karting 2024. Les Commissaires Sportifs impo	du Code de Conduite sur circuits de karting. C sent cette pénalité conformément à l'Art. 3.6.2. u code CIK-FIA 2024. Il est rappelé au Concurre d'appel.	e fait est une violation du C e du Code de conduite de l	Code de conduite de Karting, de l'Art. 2.24
LAMOUROUX Charlene juge de fait vio	déo		
DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPOR PENALITE DE 5 SEC - A provoqué ne			
DÉCISION COMMUNIQUÉE AU PILOTE/CONCURRE NAPOLITANO Giacomo - NAPOLITA	NT:		
Date: _05/10/2024	À (нес	re/minutes) : <u>11:06</u>	
Men	mbres du collège des Commissaires Spo	RTIFS	
Président du collège Nom/Prénom : NAVARRO Bernard (FRA) N° Licence : 59108	COMMISSAIRE SPORTIF  NOM/PRÉNOM: DEJUNIAT Odette (FRA)  N° LICENCE: 84650	COMMISSAIRE NOM/PRÉNOM : JOUIN I N° LICENCE : 114447	
Signature :	Signature:	Signature :	

Signatures						
Pilote	Concurrent*	Tuteur	Heure d'affichage (heure/minutes)			

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE): COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÈTRAGE

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

<sup>\*</sup> Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).